



**CTL du 21/01/2015**

## **L'OMERTA DU VIDE**

Ce CTL a démarré sur un rappel de la règle de confidentialité sur le déroulement du CTL. Pour quelle raison ? La suite le dira.

Notre cher Directeur et Président de séance a salué et remercié la participation des agents au rassemblement du jeudi précédent pour la minute de silence consacrée à Charlie Hebdo.

Pour lui, la DRFIP n'est pas résignée face à la dégradation de ses services. C'est juste la mise en oeuvre des décisions des pouvoirs publics. L'impact procède de la loi.

### **SCHEMA PLURIANNUEL D'ADAPTATION DU RESEAU**

Kézako ?

Il s'agit de la planification des concentrations de services et des fermetures de trésoreries. Et ce, si application stricte de la démarche stratégique, d'ici fin 2018. Notre cher Directeur a étendu la planification jusque 2022. Comme pour les suppressions d'emplois, il est allé au-delà de sa feuille de route.

Vos élus de Solidaires Finances Publiques réclament depuis plusieurs CTL que leur soit présenté ce sujet.

Or, les documents envoyés par l'administration, volontairement très succincts (un simple état des lieux des implantations actuelles par type de service), ne nous permettent pas d'avoir une visibilité sur les plans de la Direction du Nord.

Une fois de plus, nous dénonçons cette parodie de dialogue social.

### **MISE EN PLACE DES POLES DE CONTROLE DES REVENUS ET PATRIMOINE (PCRP)**

La Direction présente l'historique des PCRP : la création en 2008 des Pôles de contrôle corrélé (PCC) puis en 2012 la mise en place des Regroupements fonctionnels Fiscalité patrimoniale (RFFP).

Les PCRP seront mis en place au TAGERFIP (Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques) avec les emplois implantés en 2012.

Dans la liminaire, les élus de Solidaires Finances Publiques ont interpellé la Direction sur différents points : la polycompétence, la répartition des missions ou encore la gestion des équipes en matière de ressources humaines.

S'agissant de la polycompétence, la Direction a exposé que les RFFP disposaient déjà de cette polycompétence : les aspects IR et ISF des dossiers sont étudiés au sein du même service et supervisés



par un même chef de service. Si les agents souhaitent traiter les aspects IR et ISF d'un dossier, c'est bien entendu possible...

Une nouvelle répartition des DFE (Dossiers à Fort Enjeu) va être proposée aux chefs de service, pour une meilleure répartition entre les PCRPs et les Brigades départementales de contrôle de fiscalité patrimoniale (BDCFP). Le nombre moyen de DFE sera de 18 à 20 dossiers par agent à temps plein. Les dossiers professionnels à haute technicité seront traités par la BDCFP.

Le sujet du CSP (Contrôle Sur Pièce) à distance a aussi été abordé : si un contribuable souhaite être reçu, il le sera par le chef du service dont dépend son domicile, après transmission des éléments par le service en charge du dossier.

Solidaires a également demandé si les PCRPs allaient continuer à intervenir lors de la campagne IR. La direction précise que cela se fera "dans des limites raisonnables" (pour l'accueil physique et le plateau téléphonique). Concernant l'éventuelle participation à la saisie des déclarations, elle s'envisagera après négociations entre les chefs de services concernés et accord de la direction. En gros, rien ne change...

Concernant les actuelles tâches de gestion de la fiscalité immobilière (FI), elles sont maintenues dans le service.

Vos élus ont interrogé l'administration sur l'avenir des PCRPs. En 2015, il y aura 6 PCRPs. Pour le moment, un regroupement départemental n'est pas envisagé, mais comme le dit le Président "Cela ne durera pas des siècles..."

Bien entendu, au sein des PCRPs, pas de postes C... Les postes existants par le passé dans les FI et cellules CSP font partie des suppressions d'emplois de cette année...

Autre sujet abordé : le CSP d'initiative, plus présent dans les cellules CSP. Que va-t-il devenir vu le nombre de DFE et d'infra DFE à traiter ? "Il sera simplement plus ciblé..." Une porte grande ouverte à la fraude fiscale...

En matière de ressources humaines, les agents actuellement en poste dans les RFFP ou dans les cellules CSP (contrôle sur pièces) sont affectés en SIP au niveau local. Les agents qui ne souhaiteraient pas suivre leur mission dans le nouveau PCRPs conservent leur affectation nationale Résidence / Fiscalité personnelle. La direction va contacter l'ensemble des agents des RFFP et des cellules CSP pour voir si certains ne souhaitent pas intégrer les PCRPs. Ces cas seront évoqués lors des CAP locales. Solidaires restera vigilant sur ce sujet afin que les agents ne soient pas sanctionnés s'ils n'intègrent pas le PCRPs.

Au niveau des postes d'encadrement, le TAGERFIP indique des postes d'inspecteurs divisionnaires de classe normale (IDCN). Or, sur le département, deux postes sont occupés par des inspecteurs principaux (IP). Il n'est pas question de les remplacer par des IDCN. La direction se réserve la souplesse de gestion pour positionner les IP et les ID sur ces postes, comme sur les BDCFP.

Compte tenu de la professionnalisation des métiers, les agents actuellement en poste dans les RFFP craignent des transformations de postes de B en A, comme cela a été le cas au sein des BDCFP. Le directeur nous répond qu'il n'y a pas eu de transformations de C en B ni de B en A depuis 2 ans ... Ca n'est donc pas prévu pour le moment ... (Faut-il en déduire que là encore "Cela ne durera pas des siècles" ?)

## QUESTIONS DIVERSES

### 1- Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Le numéro 1 de la DRFIP explique qu'il souhaite pouvoir expérimenter les projets de la DGFIP pour se faire une opinion. Le Nord est donc sélectionné pour l'expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Merci d'ajouter à des services exsangues un prélèvement d'agents notamment au CDIF 1 et 2 de Lille ainsi qu'à l'échelon de renfort, pour constituer une cellule de renseignements téléphoniques et physiques sur le site Kennedy.

Après la révision des locaux professionnels, c'est au tour des habitations. Datant de 1970, l'évaluation des locaux pour déterminer la valeur locative a été révisée en 1980 et a subi une tentative avortée en 1992. La nouvelle valeur sera déterminée sur la base déclarative des loyers pratiqués par les 138000 propriétaires bailleurs du Nord. L'Etablissement de Services Informatiques (ESI) enverra à ces propriétaires les déclarations qui seront à retourner papier pour les propriétaires de moins de 5 locaux, les autres devront télédéclarer. L'ESI, toujours, traitera les retours et les relances.

Cette campagne se déroulera du 12/02/2015 au 17/04/2015.

## 2- Modification des horaires d'ouverture au public

Une première présentation des modifications d'horaires d'ouverture nous a été faite, avant que ce dossier ne soit abordé de façon plus approfondie au CTL du 19 février...Tous les agents du Nord seront amenés à se prononcer sur ces modifications.

Explication : la Direction Générale veut "désintoxiquer" les contribuables de l'accueil puisqu'elle admet que nous ne sommes plus en mesure de faire face à la demande que nous avons générée (PVFI, charte Marianne...). Ainsi, pour les postes ouverts 5 jours complets par semaine, vous pourrez vous prononcer sur une fermeture le mardi, le jeudi ou aucune, comme à l'heure actuelle. Pour les postes ayant déjà une demi-journée ou plus de fermeture, il leur sera proposé de fermer la journée complète, ou comme pour les autres postes, le maintien du protocole horaire actuel.

Nous ne nions pas le besoin vital de temps pour les agents dans les postes pour s'acquitter de la gestion. Néanmoins, les journées de fermeture ne feront que décaler la masse d'accueil sur les journées d'ouverture. D'autre part, les accueils téléphonique et mail seront maintenus.

Suite aux demandes de Solidaires Finances Publiques, l'accueil de La Cité Administrative sera fermé de 12h00 à 13h30 pour permettre une pause correcte aux agents.

3 - La sécurité sur le site de Lannoy : la direction va étudier le sujet ... A suivre ...

4 - La mise en place des doubles écrans de même taille pour utiliser GESTPART : la direction vérifiera que tous les moniteurs implantés sont bien de même taille.

5 - L'évolution des indemnités de résidence pour les agents de la trésorerie de Pont à Marcq, suite au passage en communauté d'agglomération de la commune. La direction a admis découvrir le sujet et réserve sa réponse.

6 - Le rapprochement entre les services de l'enregistrement et les services de publicité foncière (SPF) : la situation est au point mort.

7 - Les problèmes constants de surcharge de travail à la Trésorerie d'Hazebrouck ont également été évoqués. La Direction en a pris bonne note.

